

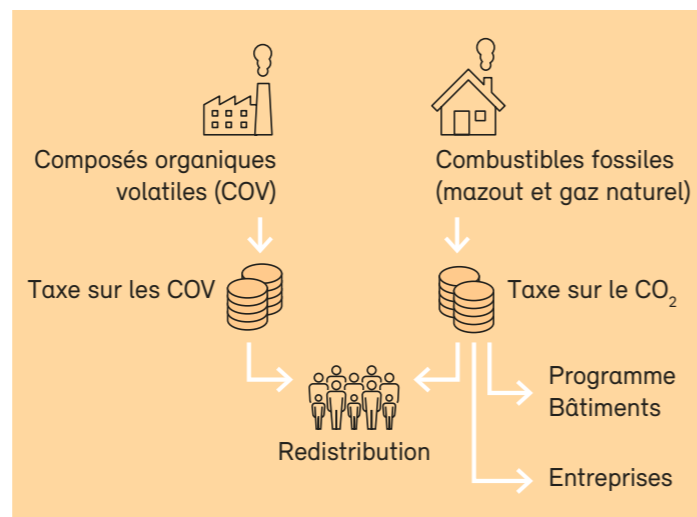


Berne, août 2024

Notice sur les taxes environnementales

## Pourquoi des taxes environnementales vous sont-elles redistribuées chaque année ?

Chaque année, un certain montant est déduit de vos factures de primes de l'assurance-maladie de base. En 2025, le montant ainsi redistribué s'élèvera à 61 fr. 80 par personne (5 fr. 15 par mois). L'argent que vous recevez provient des taxes environnementales. Ces taxes ne sont pas des impôts généraux; elles s'appuient sur le principe du **pollueur-payeur**. Selon ce principe, la personne qui provoque potentiellement des dégâts environnementaux doit passer à la caisse. Le principe du pollueur-payeur est inscrit dans la loi. Il consiste à inciter à une utilisation parcimonieuse des substances nuisibles, ce qui contribue à protéger le climat et la santé. Ce système profite ainsi aux personnes qui ne causent pas de dégâts.



Mécanisme de redistribution des taxes environnementales

### Il existe deux taxes environnementales :

- la **taxe sur le CO<sub>2</sub>** est prélevée auprès des personnes qui utilisent un chauffage au mazout ou au gaz naturel. En effet, les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la combustion de ces agents énergétiques contribuent au réchauffement climatique;
- la **taxe sur les COV** (COV = composés organiques volatils) est en outre prélevée auprès des personnes qui emploient des solvants. Ces derniers sont par exemple utilisés pour nettoyer des surfaces métalliques ou sont contenus dans des peintures. Les solvants sont notamment responsables des concentrations élevées d'ozone en été.

La taxe sur les COV est entièrement redistribuée à la population. La taxe sur le CO<sub>2</sub> est quant à elle redistribuée aux entreprises et à la population de façon proportionnelle. Une partie de cette taxe est en outre utilisée pour rendre les bâtiments plus respectueux du climat (Programme Bâtiments) et pour soutenir les technologies durables (fonds de technologie).

### Pourquoi passer par les primes d'assurance-maladie ?

Cette manière de procéder est la plus efficace. Ont droit à la redistribution des taxes les personnes domiciliées en Suisse ayant conclu une assurance de base auprès d'une caisse-maladie suisse.

Pour en savoir plus, visitez nos pages internet :

[www.bafu.admin.ch/taxe-CO2-distribution](http://www.bafu.admin.ch/taxe-CO2-distribution)

[www.bafu.admin.ch/COV](http://www.bafu.admin.ch/COV)

[www.leprogrammebatiments.ch/fr](http://www.leprogrammebatiments.ch/fr)

[www.fonds-de-technologie.ch](http://www.fonds-de-technologie.ch)



Votre police 2025

## Comparer les modèles d'assurance et en profiter

Découvrez des services intéressants et des possibilités d'optimiser vos primes en un clin d'œil.

Nous sommes à votre disposition.

## Économiser sur les primes

### Quelques étapes pour atteindre la prime idéale

#### 1. Adapter le modèle d'assurance de base et économiser

En choisissant un modèle d'assurance alternatif, vous pouvez économiser sur votre prime. Trouvez le modèle qui vous convient.



[visana.ch/economiser](https://visana.ch/economiser)

#### 2. Déterminer le montant de votre franchise

Plus vous choisissez une franchise élevée, plus vous économisez sur la prime.

#### 3. Détente grâce à une assurance optimale

Profitez des avantages de votre assurance-maladie Visana.

## Bon à savoir

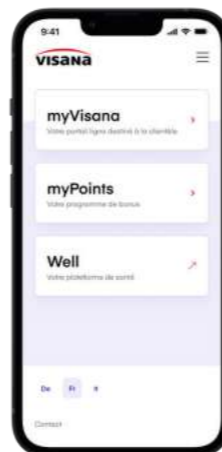
### myVisana: le portail en ligne destiné à la clientèle

Tout va plus vite grâce à myVisana: envoi de factures médicales, présentation de la carte d'assuré, adaptation de la police, etc.

#### Et cerise sur le gâteau:

si vous transmettez vos factures médicales via myVisana, vous économisez également les frais de port.

→ [visana.ch/myvisana-fr](https://visana.ch/myvisana-fr)



### Well: un conseil médical peu importe l'heure

Vous pouvez obtenir un conseil médical 24 heures sur 24. Choisissez le canal le plus pratique pour vous: appel à Medi24, échange de messages avec un/e médecin ou examen de vos maux avec le vérificateur de symptômes. Téléchargez l'app Well gratuitement sur votre smartphone et profitez de nos services.



[visana.ch/fr/well](https://visana.ch/fr/well)

### CGA et protection des données

Toutes les conditions générales d'assurance et les dispositions relatives à la protection des données valables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 peuvent être téléchargées sur [visana.ch/cga](https://visana.ch/cga) ou obtenues auprès de votre agence Visana.

## Changement d'assurance?

Veillez noter que votre demande de modification doit nous parvenir dans les délais indiqués ci-dessous.

#### Assurance de base

- **Augmentation de la franchise: 31 décembre 2024**
- **Toutes les autres modifications: 30 novembre 2024**  
(réception par voie postale jusqu'au 29 novembre 2024)

#### Assurance complémentaire

- **Sans adaptation des primes: 30 septembre 2024** pour la fin de l'année civile (sauf contrats pluriannuels en cours)
- **Avec adaptations des primes: 31 décembre 2024**
- **Relèvement de la couverture d'assurance:** possible toute l'année

 [Aperçu de tous les délais: visana.ch/adapter](https://visana.ch/adapter)

## Autres offres d'assurance

### Visana est bien plus qu'un assureur-maladie.

#### Visana vous propose la solution optimale pour chaque situation de vie.

Que vous souhaitiez assurer vos biens ou voyager en toute sécurité, nous avons l'assurance idéale pour vous.

- |   |   |
|---|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Assurance-ménage                          | <input checked="" type="checkbox"/> Assurance des bâtiments |
| <input checked="" type="checkbox"/> Assurance de responsabilité civile privée | <input checked="" type="checkbox"/> Assurance de voyage     |
| <input checked="" type="checkbox"/> Protection juridique                      | <input checked="" type="checkbox"/> Assurance voiture       |



Apprenez-en plus sur [visana.ch/maison](https://visana.ch/maison)



### Un conseil personnalisé pour chaque demande.

Réservez tout simplement le rendez-vous personnel de votre choix sur [visana.ch/conseil](https://visana.ch/conseil) ou appelez-nous au **0848 848 899**.

**Nous sommes volontiers à votre disposition!**